

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 11 janvier 2022 à 9 heures, par visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Madame Isabelle Roy, conseillère du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Frédéric Brie, directeur en soutien aux activités d'arrondissement
Maître Myriam Pellerin, assistante-greffière d'arrondissement

Est absent: Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2022-0001 **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du

jour, d'une durée maximale de 20 minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et pour les questions reçues par courriel.

Proposition

Gestion du territoire

CA5-2022-0002 **Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 830-832, rue des Atikamekw, lot 6 340 876, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2021-453**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis pour la construction d'un bâtiment bifamilial isolé sur le lot numéro 6 340 876 du cadastre du Québec, correspondant aux 830-832, rue des Atikamekw, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous réserve du respect des conditions suivantes :

- respecter les mesures de protection émises par la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture afin de conserver la végétation;
- planter trois arbres en cour avant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 9 h 03 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Myriam Pellerin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement